Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260430-CCAS_BP_26-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
35420 LE FERRÉ
Tél : *02.99.95.10.33*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Délibération 2026-3

Nombre de Membres :
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars à 20h30, la Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Président.

Date de Convocation de la Commission Administrative : le 5 mars 2025.

Présents : M. PAUTREL Louis, Président - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. RINFERT Georges - Mme SIMON Marylène - M. PETITPAS Jean-Yves - Mme PAILLETTE Vanessa - Mme LESENECHAL Floriane.

Excusée : Mme QUINLAN Sophie

Madame LESENECHAL Floriane a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
C.C.A.S. - Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président donne lecture à la Commission Administrative du Budget Primitif 2026 dont les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'élèvent à 45 503.19 € et pour la section d'Investissement à la somme de 350 007.45 €.

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité décide de :

- ADOPTER le Budget Primitif 2026 voté au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

Pour extrait conforme,
Le Président
Louis PAUTREL

MAIRIE DE LE FERRÉ